



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 avril 2022

Objet de la délibération

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC OPTIM-ISM POUR LA
VEGETALISATION DE LA COUR D'ECOLE JEAN MACE**

Le vingt-huit avril deux mille vingt-deux à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un avril deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Alain HASCOËT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Joël TRÉCANT à Yves GUYOT , André HARTEREAU à Frédéric TOUSSAINT , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Martine JOURDAIN à Valérie MAHÉ , Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ , Yves DOUAY à Pascal LE LIBOUX , Christian LE BOULAIRE à Michèle LE BAIL , Guillaume KERRIC à Gwendal HENRY .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Philippe PERRONNO désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2022.04.014

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC OPTIM-ISM POUR LA VEGETALISATION DE LA
COUR D'ECOLE JEAN MACE**

Rapporteur : Peggy CACLIN

Dans le cadre de son plan d'actions Cit'Ergie, la Ville d'Hennebont a engagé une démarche de végétalisation de cours d'écoles, avec pour 1^{er} projet celui des cours du groupe scolaire Jean Macé.

La volonté municipale a porté, depuis le début de ce projet, sur une démarche en co-construction avec l'ensemble des acteurs du site : enseignants, élèves, parents d'élèves, et services municipaux concernés.

Au-delà de la volonté de désimperméabiliser les cours et de végétaliser les espaces, l'objectif de cette démarche vise également à développer des actions de sensibilisation et d'animation autour du projet.

Optim'ism a ainsi été sollicité, compte tenu de son expérience sur ce type d'actions autour des questions alimentaires et agricoles depuis 5 ans : portes-ouvertes, accueil de scolaires à la ferme, animations dans les écoles, création et suivi de potagers pédagogiques, accompagnement de jardins partagés, animation d'un verger citoyen, actions variées autour de l'accès à une alimentation de qualité pour tous (ateliers cuisine, paniers solidaires, paniers étudiants).

En effet, dans le cadre d'un projet financé par l'ADEME (financement à hauteur de 70 % du temps de travail), et en partenariat avec ALOEN et Eau et Rivières, Optim'ism devra intervenir sur 3 sites à végétaliser du territoire de l'Agglomération de Lorient. L'Association propose ainsi à la Ville d'Hennebont un partenariat pour la réalisation du projet de végétalisation des cours de l'école Jean Macé, et d'intervenir, à raison de 30 jours répartis sur la période mai 2022 à Novembre 2022, sur les objets ci-dessous :

- Réalisation de diverses structures en bois,
- Animation « potager pédagogique » auprès des enfants dans le cadre scolaire,
- Séances d'aménagement avec les parents d'élèves,
- Animation nature dans le cadre du périscolaire et sur la pause méridienne.

Le coût financier de la prestation proposée, pour la Ville d'Hennebont, est de 2 564 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 19 avril 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ville » en date du 13 avril 2022,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le partenariat avec Optim-ism pour la végétalisation de la cour d'école Jean Macé,
- **APPROUVE** la convention de partenariat,
- **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

1 élu ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ